



## Règlement du prix « Régis Barbet »

Année 2024

- Prix proposé par le Collège des Paramédicaux de la Société Française de Cardiologie (SFC)
- Un dossier retenu
- Montant de la dotation : 1 000 €
- Dossier de candidature à envoyer par mail à : [prix-bourses@sfc cardio.fr](mailto:prix-bourses@sfc cardio.fr)

<b>Date limite de dépôt des candidatures</b>	
Les dossiers en retards et/ou incomplets ne seront pas pris en considération	14 octobre de l'année en cours
<b>Composition du jury</b>	Novembre de l'année en cours
<b>Désignation du lauréat</b>	13 décembre de l'année en cours
<b>Remise officielle</b>	Janvier de l'année suivante lors des JESFC



## Règlement

### Article 1 : Thème et nature du projet

Promouvoir la recherche clinique et/ou l'enseignement innovant des paramédicaux, et/ou le développement d'outils dans l'éducation thérapeutique, et/ou la mobilité en France ou à l'étranger sur la pathologie cardiologique.

### Article 2 : Dotation

La dotation de 1 000 € sera versée en une fois lors des Journées Européennes de la SFC (JESFC) qui auront lieu du 15 au 17 janvier 2025 à Paris. Ce montant pourra être versé directement au lauréat.

### Article 3 : Conditions de candidature

Sont autorisés à concourir les membres du Collège des Paramédicaux de la SFC à jour de leur cotisation :

- Exerçant une profession paramédicale, relevant du Code de Santé Publique livre III, Titre I<sup>er</sup> à Titre V, unité de cardiologie médicale, réadaptation cardiaque, cardiologie interventionnelle, et que ce soit dans une structure hospitalière, publique ou privée, ou bien en secteur libéral.

### Article 4 : Engagement du lauréat

En acceptant le prix, le lauréat s'engage à :

- Être à jour de sa cotisation SFC ;
- Venir personnellement à la cérémonie de remise des Prix & Bourses de la SFC qui se déroule lors des JESFC ;
- Présenter son travail dans l'un des congrès de la SFC, en sachant qu'il pourra être analysé pour publication dans « *Archives of Cardiovascular Diseases* » ;
- Faire mention de l'origine du prix dans les publications issues du travail récompensé.

### Article 5 : Dossier de candidature

Le dossier disponible sur [www.sfcadio.fr](http://www.sfcadio.fr) comprend :

- Une demande de candidature en français,
- Un curriculum vitae en une page maximum,
- Un résumé du projet de recherche en une page maximum,
- Un exposé du projet de recherche en 10 pages maximum.

Il est adressé à la SFC par e-mail à [prix-bourses@sfcadio.fr](mailto:prix-bourses@sfcadio.fr) avant le 14 octobre de l'année en cours. Les dossiers en retard et/ou incomplets ne seront pas évalués.





## Article 6 : Jury

- Il est disciplinaire, indépendant et souverain.
- Il est composé de cinq membres dont un Président. Le Bureau de la SFC veille à l'absence de lien entre les membres du jury et les candidats ayant déposé le dossier.
- La composition du jury est approuvée par la SFC au plus tard le 15 novembre de l'année en cours.
- L'élection du lauréat est promulguée au plus tard le 13 décembre de l'année en cours, soit un mois avant la remise officielle lors des JESFC.
- Le jury se réserve le droit de ne désigner aucun lauréat.

